27me Année N° 5683 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 18 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 17 FÉVRERI 1883

UNE BONNE VÉRITÉ

Un journal autrichien, *la Nouvelle Presse libre de Vienne*, organe républicain, vient de définir très-exactement notre situation politique :

« La France, dit-il, est gouvernée par » un président qui ne dit pas ce qu'il » veut; par un Sénat qui n'ose pas dire » ce qu'il veut; par une Chambre qui ne » sait pas ce qu'elle veut. »

Comme c'est vrai !

Un président qui ne dit pas ce qu'il veut, voilà bien M. Grévy. Depuis quatre ans qu'il occupe le pouvoir, il n'a pas une seule fois manifesté son opinion sur la politique générale du pays, dont il doit être l'inspirateur le plus autorisé et le plus écouté.

Bien des lois ont été votées, qui sollicitaient son avis. La Constitution lui donne le droit de parler aux Chambres, soit par un Message : soit en venant lui-même dire à la tribune ce qu'il faut faire, ce dont il faut s'abstenir.

Et M. Grévy a toujours été un président muet.

La discussion des tarifs douaniers, des lois sur l'instruction publique, sur la question religieuse, sur la réforme judiciaire, contre les Princes ; les plus graves débats sur la réorganisation de l'armée, sur la direction des affaires extérieures, rien n'a pu le tirer de son silence olympien.

Les Chambres se sont débattues dans le vide. Le parti républicain a perdu sa cohésion des premiers jours, les appétits se sont aiguisés, les divergences se sont affirmées, les haines de groupe à groupe ont grandi, et M. Grévy est resté muet, comme une statue.

Donc, pas d'initiative présidentielle.

Quant à la Chambre, elle s'estémiétée. Ce n'est plus un corps délibérant, une assemblée de législateurs, soucieux de leur tâche, c'est une multitude !

Un jour, elle vote l'élection des juges ; le lendemain elle défait son œuvre. Un jour elle octroie à la France, la liberté d'écrire et de penser; le lendemain elle la lui retire.

Tantôt elle porte ses efforts militaires vers la terre d'Afrique. Elle invente les Kroumirs, elle fait occuper Tunis; et tantôt elle redoute un conflit à propos de l'Egypte; et elle s'abstient.

Et marchant ainsi toujours à bâtons rompus, sans esprit de suite, sans vues d'ensemble, elle nous conduit tout doucement, à la désorganisation, à la mort, à la pourriture.

Et pour que ses groupes parlementaires oublient pendant une heure leurs haines réciproques, il faut qu'ils aient une mauvaise action à commettre : l'expulsion des Princes, ou des ordres religieux.

Quant au Sénat, uniquement dominé par la peur, il consent à tout; il signe tout, il fait taire la voix de la conscience, la voix du devoir, pour qu'on le tolère, qu'on ne le supprime pas.

Il a élevé le parjure à la hauteur d'un principe de gouvernement.

Vingt fois les modérés et les libéraux ont espéré en lui; vingt fois il a pris de viriles résolutions; vingt fois, il a eu des révoltes; mais ces résolutions viriles, mais ces révoltes n'étaient que les convulsions d'une volonté qui agonisait.

Il a toujours suffi de le menacer d'une révision des lois constitutionnelles, pour que son ardeur se calmât, et que la reddition, sans conditions, ne se fît pas longtemps attendre.

Que faut-il espérer d'un pays dont les trois grands moteurs sont aussi radicalement impuissants?

Rien de bon, si le pays ne se sauve pas, lui-même.

Malheureusement, la France est une nation essentiellement gouvernementale.

Quatre-vingt-dix ans de compression centralisatrice, l'ont habituée à se retourner toujours du côté du pouvoir, à tout attendre de lui, alors que les lois électorales mettent dans ses mains assez de force pour qu'elle se sauve elle-même.

Nous avons l'instrument: c'est à nous de nous en servir. C'est aux hommes d'intelligence et d'initiative à refaire notre éducation politique.

C'est là que, Dieu aidant, est le salut.

— PIERRE SALVAT.

PROGRAMME DU PARTI OUVRIER

Les journaux de Paris publient le document suivant :

PARTI OUVRIER

« Programme électoral élaboré en conformité des décisions du congrès national tenu à Marseille du 20 au 31 octobre 1879, adopté au congrès régional de la Fédération du Centre tenu à Paris du 18 au 25 juillet 1880, confirmé par le congrès national tenu au Havre du 16 au 22 novembre 1880, et amendé par le congrès national tenu à Roanne du 26 septembre au 1er octobre 1882.

» Considérant,

» Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race ;

» Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc) ;

» Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

» 1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

» 2° La forme collective dont les élément matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

» Considérant,

» Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct ;

» Qu'une parellie organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici un instrument d'émancipation ;

» Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — Programme politique

« 1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à vis de l'homme;

» 2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens de main-morte, » meubles et immeubles, appartenant aux cor- » porations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

» 3° Suppression de la dette publique;

» 4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple ;

» 5° La commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — Programme économique

» 1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans ; et, de quatorze ans à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures ;

» 2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

» 3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière;

» 4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

» 5. Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

» 6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'Etat et par les communes ;

» 7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

» 8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

» 9. Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné aux nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

» 10. Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues de salaires. (Décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

» 11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc), et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

» 12. Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 fr. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 fr.

N. B. — C'est sur ce programme — seul programme du parti ouvrier — que les électeurs du 20e arrondissement sont appelés à se prononcer, en votant pour le citoyen Jules Guesde, candidat du parti ouvrier.

MONSIEUR WILSON

Ne pouvant encore être Roi,
Au moins avant prochain septembre,
Monsieur Daniel a pris l'emploi
De donneur de conseils en chambre.

Il ne s'agite pas en vain.
Chaque fois qu'il songe à la France,
On est sûr qu'un bon pot-de-vin
Résulte de la conférence.

Il conseille en un tour de main;
Entre ses repas, il conseille
Les ministres du lendemain,
Tout comme ceux de l'avant-veille.

Il conseille Ferry, Brisson,
Clémenceau, Thibaudin, Lepère:
Et, comme c'est un bon garçon,
Il conseille aussi son beau-père.

En famille, c'est bien permis ;
Et si le vieillard doux et tendre
Ne se fait que des ennemis,
C'est sur les conseils de son gendre.

Si tout maintenant est brouillé,
Si tout s'ébranle et se complique,
C'est que Wilson a conseillé
Tous les chefs de la République.

Ah ! les temps ne sont plus pareils !
C'était jadis, brasseurs d'affaires,
A vous qu'on donnait des conseils...
Mais ils étaient judiciaires.

ESCOPETTE.

L'APPAUVRISSEMENT DE LA FRANCE

La France s'appauvrit. Cette consolation qui lui avait été donnée, au lendemain de ses revers, d'étonner le monde par le spectacle de sa prospérité matérielle, est en train de lui échapper. Ce que lui avait donné la République conservatrice des premières années, celle qu'on appelait ironiquement « la République de l'ordre moral », la vraie République, la République des républicains le lui a fait perdre. De tous les côtés nous arrivent les preuves de cette désolante vérité.

Nous parlons plus haut des doléances des négociants de la rue du Sentier; mais ces gros industriels ne sont point les seuls à souffrir et à se plaindre, et la détresse publique se manifeste par bien d'autres symptômes. Ainsi la consommation du gaz qui d'année en année allait croissant, se ralentit maintenant de jour en jour et diminue, attestant ainsi le ralentissement et la diminution du travail général.

Mais voici qui est peut être plus significatif encore. « Le tableau des recettes de l'octroi de Paris n'est pas satisfaisant dans l'année qui commence. En janvier 1882, la recette avait été de 10,978,501 fr.; en janvier 1883, elle ne s'est élevée qu'à 10.322,773 fr.; différence en moins : 655,736 francs. » C'est au journal de la présidence que nous empruntons cette triste réflexion et ces chiffres plus tristes encore. « La diminution a porté sur l'impôt des boissons, accusant ainsi une décroissance dans l'aisance des consommateurs », — c'est encore la *Paix* qui le constate, — et « sur les matériaux de construction, révélant ainsi un ralentissement dans les travaux. »

Un abaissement de plus de six cent mille francs pour un seul mois, de plus de sept millions par conséquent pour toute l'année, si la situation ne s'améliore pas, c'est un fait inquiétant, dont on est accoutumé à voir grossir continuellement le rendement des impôts et à escompter ces plus-values, comme l'ont fait sans cesse nos administrateurs, ceux de la Ville aussi bien que ceux de l'Etat.

Donc, de l'aveu même de ceux qui ont toutes sortes de raisons personnelles pour être satisfaits de l'état de choses actuel et de se faire illusion sur la situation du reste du pays, « l'aisance des consommateurs » suit en ce moment une marche descendante. Or, comme « les consommateurs » c'est tout le monde, et non point telle ou telle classe en particulier, nous sommes en droit de dire que la nation entière est en train de devenir plus pauvre, que nous nous acheminons vers la ruine si nous ne nous arrêtons pas sur cette pente funeste.

Ceux qui nous ont engagé dans cette voie n'ont pas l'excuse de prétendre qu'ils n'ont pas été éclairés sur les conséquences de leur politique et sur les résultats de leur gestion. Les avertissements leur viennent en foule. Toute la question est de savoir s'ils en voudront et s'ils en pourront profiter : mais, en tout cas, ils ne doivent pas ignorer que, quoi qu'ils fassent, ils auront assumé sur leur tête une responsabilité terrible.

REVUE DE LA PRESSE

M. Paul Leroy-Beaulieu vient de publier, dans l'*Economiste français*, un *leader* article sur la situation économique et politique de la France.

M. Leroy-Beaulieu est un républicain de la veille. C'est un libre-échangiste. Son opinion est intéressante à connaître, et, tout en formulant d'expresses réserves sur certains points, nous croyons devoir reproduire son article *in extenso*:

Les intérêts extérieurs de la France et la situation gouvernementale

« Il est impossible de voir une situation plus lamentable que celle où nous ont plongés et où nous maintiennent l'incapacité et l'affolement de la Chambre des députés, l'inertie présidentielle et le désarroi ministériel. Le gouvernement, en France, semble être dans un complet délabrement.

Les événements les plus graves pour notre avenir s'accomplissent ou se préparent. Les affaires d'Orient reviennent en discussion : une conférence européenne se tient à Londres ; l'organisation nouvelle de l'Egypte est soumise à l'examen des grandes puissances ; la reconstitution de la Tunisie est en suspens ; nos droits au Tonkin sont méconnus ; nos intérêts sont violés à Madagascar et nos nationaux y sont maltraités ou traqués. Pendant ce temps, notre ministère est incomplet et malade ; notre représentation diplomatique à l'étranger disparaît par des démissions : notre Chambre ne s'occupe que de niaiseries, et l'honorable président de la République juge que son rôle constitutionnel doit lui faire trouver que tout est pour le mieux dans la meilleure, la plus florissante, la plus intelligente, la mieux conduite, la plus sage, la plus respectée, la mieux ordonnée des Républiques.

» Nous étions jusqu'ici gouvernés par de petits avocats de petits barreaux de province et il paraissait difficile que nous pussions encore descendre d'un degré dans l'échelle de la capacité gouvernementale. C'était la sagesse de Nérac et de Béziers qui avait le soin de nos destinées. Un ministre des finances se trompait de 100 millions sur les chiffres de son budget ; un ministre des travaux publics, de 2 milliards sur le chiffre de ses travaux : un ministre de la guerre faisait accorder des congés de deux mois au quart ou au cinquième de l'effectif, pour regagner sur l'entretien des troupes les sommes gaspillées ailleurs : un ministre de l'instruction publique mettait les écoliers en vacances presque perpétuelles ; un ministre de la justice dessaisissait des Cours d'assises de procès criminels, non seulement instruits, mais arrivés au point où le jury va rendre son verdict.

» Tout cela, paraît-il, n'était pas assez. On a trouvé moyen de faire mieux. Diogène pourrait, avec sa lanterne, se mettre à la recherche, non pas d'un homme, ce qui serait trop ambitieux, mais de nos ministres ou de notre ministère. Le ministère, où est-il, de qui se compose-t-il ? La maladie sévit sur lui, et un mal plus grand que le mal physique l'accable. Malade, l'ancien président du conseil, M. Duclerc; malade, le président actuel du conseil, ministre de l'intérieur, M. Fallières ; malade, notre ambassadeur à Londres, M. Tissot. A côté des malades, il y a les morts: car un ministère sans ministres est un ministère mort, et ce sont les principaux départements ministériels qui sont sans ministre. Aux affaires étrangères, pas de ministre : à la marine, pas de ministre; ce sont, cependant, à l'heure actuelle, les deux ministères qui priment les autres ; car la question d'Egypte, celle du Danube, celle du Tonkin, celle de Tunisie, celle de Madagascar, celle du Congo, sont bien, je crois, du ressort des ministères des affaires étrangères et de la marine.

» On a confié ces deux départements à d'autres ministres déjà pourvus qui les gèrent par surcroît et par intérim. Verra-t-on notre honorable ministre des finances, qui n'a sans doute pas assez de mal à se reconnaître dans ses comptes et à préparer le budget de 1884, et qui, tout à coup, ayant trop de loisirs et de liberté d'esprit, se mettrait en plus sur les bras le ministère de la marine ? Voyez-vous aussi notre ministre de l'intérieur valétudinaire qui juge que, de sa couche et de dessous ses couvertures, il n'a pas assez de diriger tout le personnel administratif et qu'il lui faut encore conduire toute la diplomatie, en ce moment si délicate, de la France ?

» Bien des fois nous avons dit qu'au point où l'on en était venu chez nous, avec le parfait dédain qu'affectent les masses électorales et la Chambre elle-même pour la capacité et l'indépendance des hommes publics, le mieux serait de tirer au sort les ministres et peut être les députés. On aurait la chance d'avoir des ministres qui se portassent bien, qui eussent quelque jugement et ne fussent pas affligés des passions les plus mesquines ; on serait assuré aussi de pourvoir tous les départements ministériel.

» Si quelqu'un de nos lecteurs trouve que le tableau que nous faisons de la situation est empreint de couleurs trop sombres, nous lui demanderons quel est le moyen, pour un vrai patriote, pour un homme qui a souci de l'avenir de son pays, qui le veut grand, prospère, qui a pour vœu suprême que la France ne déchoie pas du rang qu'elle a occupé dans le monde, quel est le moyen de voir sans indignation ce qui se passe. Il y a un an ou dix-huit mois, un homme qui, par son merveilleux talent et l'indépendance de son esprit, a contribué à conserver à notre patrie son ancien éclat dans les lettres, disait, dans un discours académique, que le gouvernement de la France était « livré à une conscience insuffisante. » Combien les choses ne se sont-elles pas aggravées depuis lors et n'ont-elles pas vérifié le vérité de ce mot !

» Aujourd'hui, la conscience n'est pas seulement insuffisante ; elle a absolument disparu : le gouvernement ne réside nulle part, et ceux qui en ont officiellement la charge ne se soucient d'aucune des grandes questions vitales pour le pays, ni de notre situation extérieure, ni de notre commerce, ni de l'Egypte, ni de l'organisation de la Tunisie, ni du Tonkin, ni des difficultés dans la grande île de Madagascar, ni de notre représentation au dehors, ni de notre marine.

» La *Revue des Deux Mondes*, dans sa dernière livraison, publiait un article magistral sur la République en 1883. L'écri-

---

FEUILLETON DU 18 FÉVRIER — 39 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

Deux épreuves

(SUITE)

Fernande était assise près d'une table. Elle s'y accouda et murmura en fermant les yeux à demi :

— Est-ce un rêve ?

Puis, elle ajouta tout haut :

— M. Lucien était sur le point de se marier...

— C'est rompu, interrompit la marquise.

— Depuis quand ?

Puis timidement :

— Madame, interrogea Fernande, qui me garantit que, si j'acceptais, vous ne me diriez pas ensuite que c'est une épreuve?

— Une épreuve !

— Oui... comme tout à l'heure.

La marquise resta un instant confuse.

— J'ai mérité cette apostrophe, reprit elle ces expédients de la Comédie Française sont excellents; mais en définitive, j'ai menti; et on ne doit jamais mentir. Sans compter que de pareilles expériences sont capables de tuer du coup une jeune fille ou de la rendre folle. Ces choses-là sont bonnes au théâtre, mais non dans la vie réelle. Me pardonnez-vous, Fernande ?

— Oh ! madame !

— N'ai-je plus votre confiance? Songez que tous ces évènements se sont précipités sur moi comme une avalanche. J'ai un peu perdu la tête. Mais j'ai été l'amie de votre mère, je suis votre seconde mère, mon enfant, et je serai très heureuse, croyez moi, lorsque votre mariage avec Lucien me permettra de vous appeler ma fille.

Fernande baissa le front sous le poids de sa félicité.

— Oh ! ce serait trop beau ! murmura-t-elle. J'ai peur !

Peur de quoi? Elle n'en savait rien. Mais elle tremblait. L'annonce de ce prétendu duel avait éveillé toutes ses terreurs relatives à Hervé. Toutefois, il ne donnait pas signe d'existence et il ne la menaçait d'aucune façon, du moins en apparence, et Fernande pouvait espérer qu'il avait décidément renoncé à la poursuivre.

Peu à peu ses craintes se dissipèrent comme d'effrayantes ténèbres chassées par l'éblouissante réalité.

Qu'y avait il de positif? Que Fernande allait épouser Lucien. La marquise le lui certifiait, le lui affirmait et elles passèrent toutes deux la plus délicieuse journée en épanchements, en confidences, en projets d'avenir.

Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée.

XXIII

C'est la même écriture !

Vers le soir, Fernande aperçut parmi l'autres papiers une enveloppe de lettre et demeura comme fascinée.

— Que contemplez-vous donc si attentivement ? dit la marquise. La missive du baron de Brussol ! Vous pouvez la lire, mon enfant. Elle vous indiquera...

Mais Fernande se recula en jetant un cri.

Puis, tombant à genoux :

— C'est la même écriture ! balbutia-t-elle, o mon Dieu ! prenez pitié de moi !

La marquise courut à elle, la prit dans ses bras.

— C'est la même écriture ! répéta Fernande d'un air hagard.

Elle écarta doucement la marquise, puis, d'une voix tremblante :

— Vous vous souvenez, madame, reprit-elle... Il y a quelques mois, vous m'avez remis un pli au nom de ma mère. Quand je l'ouvris, j'y trouvai, non la donation annoncée par vous, mais quelques mots me notifiant qu'un chef de famille s'opposait à cette libéralité, à ce détournement commis au préjudice d'enfants légitimes.

Ces quelques mots, je les ai jetés, car ils me brûlaient comme des fers rouges, je ne les ai vu qu'un instant, j'aurais voulu les oublier, et ils sont restés graves dans ma mémoire en traits indélébiles. Or, la main qui les a tracés est celle qui a écrit cette lettre. C'est là même écriture, vous dis-je ! Le chef de famille sauvegardant la fortune de ses enfants est le mari de ma mère, le mari de ma mère est le baron de Brussol, et Christine de Brussol, fiancée de M. Lucien, est ma sœur !

— Oui, Fernande. Mais il est inutile...

— Et vous me proposez d'épouser votre fils, madame ! Vous m'avez crue capable de ravir à ma sœur son fiancé, son mari !

— Mais puisque tout est rompu !...

— A cause de moi, peut-être. Je ne veux pas cela. Oh ! continua la jeune fille avec exaltation, est-ce donc là ce que j'ai ambitionné toute ma vie ? Reléguée dans la solitude, je me désolais d'être abandonnée, maudite, sans famille, et, lorsque la destinée me fait rencontrer la mienne, je commence mon entrée dans le monde par enlever à ma sœur son mari ! Oh ! c'est odieux, abominable ! Je ne ferai pas cela !... Ah ! je ne veux pas !

— Fernande, réfléchissez que le projet d'alliance était rompu... Mon fils, lui aussi, s'est admirablement conduit dans toute cette affaire...

— Je ne veux pas, madame. Je ne veux pas voler à ma sœur son mari !

La marquise garda le silence.

Il y avait en effet dans la détermination de Fernande quelque chose de si généreux, de si noble et de si élevé, qu'on ne pouvait guère la combattre sans risquer de se rabaisser soi même.

— Ma chère enfant, reprit bientôt la marquise, quand on est débordé par des évènements trop forts, trop écrasants, savez-vous ce qu'on fait, si l'on est sage ? On ne fait rien, on se tient tranquille. C'est l'histoire du marin qui replie toutes ses voiles et se couche au fond de sa barque pour laisser passer la tempête. Il faut prendre ce parti. Je sens que je vais tomber malade si cela continue, et vous-même vous ne supporteriez pas longtemps de pareilles émotions. Restez avec moi tant que mon fils n'est pas là, et ne parlons plus de rien. Je vous enverrai ensuite avec Juliette à la campagne. Vous vous y remettrez de toutes ces secousses. Le temps s'écoulera paisiblement pour nous tous. Si mon fils veut voyager, j'irai vous retrouver après l'avoir mis en route de son côté Cela vous convient-il ? Voulez-vous attendre à demain pour me donner une réponse ?

— Oh ! tout de suite, madame, je puis vous la donner tout de suite, répliqua Fernande qui accepta avec empressement.

Le lendemain soir, Juliette, la femme de chambre de la marquise, se présenta chez le comte de Hervé de Bréan, où elle fut immédiatement reçue.

— Eh bien ? demanda Hervé, que les nouvelles transmises récemment par Juliette avait surexcité au plus haut point.

Mais Juliette, qui se contentait habituellement d'écrire et qui, lorsqu'elle venait, était toujours très pressée, prit un fauteuil et s'y installa comme pour une longue séance.

— Je suis fatiguée, dit elle familièrement... Je viens de Rambouillet.

Elle raconta que la marquise d'Amblemont l'y avait envoyée pour faire nettoyer et aérer les pièces d'une maison de campagne lui appartenant et pour transporter d'avance une partie de ce qui pouvait être nécessaire à Mlle Fernande, qui allait y passer quelque temps.

La femme de chambre n'était pas pressée, car son petit voyage, en justifiant de l'emploi de sa journée, lui permettait d'en dérober une heure ou deux au profit du comte de Bréan.

Celui-ci se fit expliquer exactement où était située cette maison de campagne que Fernande allait habiter en compagnie de Juliette. Mais, quand il apprit qu'il y avait là des fermiers, des jardiniers, et tout un monde de serviteurs qui, au besoin, deviendraient les gardiens et les défenseurs de Fernande, les projets qu'il édifiait en silence dans son esprit au fur et à mesure que la femme de chambre parlait, lui parurent bientôt irréalisables et se transformèrent bientôt en un autre qu'il adopta.

— Vous ferez le trajet de Paris à Rambouillet seule avec Mlle Fernande ? interrogea-t-il.

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! ma chère Juliette, voici ce que vous aurez à faire.

Et le comte baissa mystérieusement la voix, quoiqu'ils fussent seuls.

Tout en écoutant, la femme de chambre pâlissait.

— Je n'oserai pas, murmura-t-elle... Je n'oserai jamais.

— Il y aura vingt mille francs pour vous, répliqua le comte froidement.

Et il continua à lui donner ses instructions.

XXIV

Le port de Boulogne-sur-Seine

Nous avons laissé Miclou et Humberthe sur un des deux grands bateaux-chalands déjà entrevus par nos lecteurs aux environs de Melun. Nous allons maintenant les retrouver sur ce même bateau, descendu sur la Seine jusqu'au port de Boulogne, qui est située, comme on sait, au dessous et à droite du pont de St-Cloud.

Humberthe et Miclou étaient soucieux.

Investis d'une *mission de confiance*, ils avaient ordre de retenir prisonnière, de gré ou de force, Mlle Fernande, qui devait, leur avait dit Jacques Pierlaud, se présenter d'elle-même à leur bateau.

Le chef des fraudeurs ne s'était pas expliqué davantage.

Fernande devait se présenter d'elle-même : cela simplifiait la tâche de Miclou et d'Humberthe. Mais ils ne se dissimulaient pas qu'elle serait évidemment attirée vers eux par une ruse quelconque, puisque Pierlaud leur ordonnait de s'emparer d'elle et de la retenir captive sur le bateau, de gré ou de force. Voilà pourquoi ils étaient soucieux, car cette mission de confiance, sans être difficile à accomplir, n'en était pas moins un acte de violence dont les conséquences pouvaient devenir fâcheuses.

Accoudés à une table dans une cabine, Miclou et Humberthe se versaient par intervalles un verre de vin pour chasser leurs préoccupations, mais elles persistaient.

Enfin Miclou usa d'un bon moyen pour les oublier. Il se mit à parler de sa tendresse si constante, si patiente, et des espérances matrimoniales qu'Humberthe lui avait permis de concevoir.

A suivre.